



Pour le divorce de un tunisien en france

Par **hatemtahri**, le **25/01/2011 à 12:52**

Bonjour,
Salut a tous, je suis tunisien je me suis marier avec une francaise depuis 3 ans en Tunisie, j'ai une carte de séjour de 10 ans, et en faite en vais divorcer .
En était marier en tunisie.
Entre moi et ma femme 23 ans, je sais que vous aller penser mais le pardons existe encore dans notre vie.
Alors j'ai des amies que me dises si en divorce ils vont me faire rentrer en Tunisie définitivement, je vais s'avoir se vrais ou non ?
Je vous remercies d'avance .

Par **corima**, le **25/01/2011 à 13:53**

Bonjour, tout depend des raisons du divorce, si vous n'avez pas ete violent avec votre femme, que vous avez toujours participé à la communauté en travaillant et en etant un bon mari, il n'y a pas de raison que l'on vous reprenne votre carter.
Il faut aussi savoir ce que madame tentera contre vous, est-elle d'accord pour divorcer ou vous menace-t-elle de vous denoncer pour mariage gris par exemplern
Au pire du pire, imaginons que vous retourniez en Tunisie, le pays qui est à un tournant de son histoire ne sera plus le meme.
Petite reflexion toute personnelle, je suis déçue que mon petit papa tunisien soit mort un an avant d'avoir pu voir ça !

Par **hatemtahri**, le **25/01/2011 à 14:16**

Je vous remercie de me répondre et je suis déçue encore pour votre père me j'ensuis sur que sons âme présente .
Alors le raisons de le divorce se moi que j'arrive plut vivre avec et en

plus je étais toujours un marié présent et je ne suis pas violent , me juste je vais faire une vie comme tous les monde,(des enfant et une femme que me comprendre) .rnJe vraiment besoins de parler a quelqu'un.....

Par **corima**, le **25/01/2011 à 14:28**

Avez vous parlé avec elle pour faire un divorce d'un commun accord, ce qui vous couterait moins cher d'avocat car vous pourriez en prendre un ensemble et serait aussi plus rapide.rnrnDepuis quand avez vous votre carte de 10 ans ?

Par **hatemtahri**, le **25/01/2011 à 15:27**

Se ne pas elle la problème parce que si je vais divorcer elle est d'accord , et ma carte se depuis 07 05 2010 .rnEt surtout quand je lui dit que je l'aime pas.rnJe suis un peu perdu.

Par **corima**, le **25/01/2011 à 16:27**

[citation]Et surtout quand je lui dit que je l'aime pas[/citation]rnIl est préférable de lui dire "que vous ne l'aimez PLUS" parce que sinon elle pourrait penser que c'était bien un mariage grissrnrnSi elle est d'accord pour le divorce d'un commun accord, et bien entamez le divorce, parce que vous ne pouvez pas rester avec elle juste pour l'assurance que vous gardiez votre carte, c'est pas bien, ni pour l'un, ni pour l'autre.rnrnApparemment, vous n'avez rien fait qui puisse faire que l'on vous retire votre carte, mais c'est vrai que à peine votre carte de 10 ans en poche et vous voulez divorcer, même votre femme pourrait penser que vous l'avez épousé juste pour ça.rnrnDes fois, une bonne discussion peut éviter un divorce, parlez lui de votre désir d'enfant, des problèmes que vous rencontrez tous les deux dans ce mariage, de la possibilité de pouvoir changer les choses en faisant des efforts tous les deux

Par **mimi493**, le **25/01/2011 à 19:27**

Si vous avez obtenu un droit au séjour par le mariage, on peut vous le retirer si vous divorcez ou que la vie commune est rompue avant 4 ans de mariage

Par **corima**, le **25/01/2011 à 19:29**

Bon ben tenez le coup encore 1 an !